



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
(Annexe)

Modifiée par:

RV-2020-XX-XX				

H2211

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m²)	Sup. MAX de plancher (m²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m²)	Sup. MAX (m²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m²)	Sup occup. au sol MAX (m²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)	
H10	10	13				25	30	1000		22								3	18	3,6		3	3		25
Usage spécifiquement permis						Note terrain				Note densité			Note bâtiment						Note implantation						
Usage spécifiquement prohibé																			Stationnement étagé ou souterrain						
Note usage Le groupe d'usage H10 est autorisé à un seul endroit.																									
Note générale																									